

# Liste des diplômes pour obtenir l'équivalence du Certiphyto-NC1

*Selon l'arrêté n° 2017-1059/GNC du 16 mai 17*

Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPa), diplôme de niveau V, dans les options suivantes :

- Agriculture(s) des régions chaudes
- Métiers de l'agriculture et ses anciennes appellations (production agricole, utilisation des matériels ; productions horticoles)
- Jardinier –paysagiste et son ancienne appellation (travaux paysagers)
- Travaux forestiers

*Pour demander l'équivalence il faut que le diplôme ait moins de 5 ans.*

*Les demandes doivent être adressées à la DAFE.*